

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM  
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 4 décembre 2020

### Au GRETA de Besançon

de l'académie de Besançon  
Sis : 35 avenue de Montrapon  
25000 BESANÇON

n° Siret : 19250011400025

n° de Déclaration d'activité : 4235P000725

n° d'enregistrement : 11-12-20QA06

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

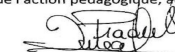
Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application des réglementations en vigueur <sup>(1)(2)</sup>.

La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

La validité du label expirera le 14/12/2024.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
et par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

#### Sites du périmètre de labellisation :

Collège René Cassin - BAUME LES DAMES  
Collège Clairs Soleils - BESANCON  
Collège Camus - BESANCON  
Collège Diderot - BESANCON  
Collège Lumière - BESANCON  
Collège Proudhon - BESANCON  
Collège Stendhal - BESANCON  
Collège Victor Hugo - BESANCON

Collège Voltaire - BESANCON  
Collège Claude Girard - CHATILLON LE DUC  
Collège Bonnemaillé - CLERVAL  
Collège P. Vernier - ORNANS  
Collège Louis Pergaud - PIERREFONTAINE LES VARANS  
Collège G. Pompidou - POUILLEY LES VIGNES  
Collège Félix Gaffiot - QUINGEY  
Collège Les Villanelles - ROUGEMONT

Collège Aigremont - ROULANS  
Collège Jean-Jaurès - SAINT-VIT  
Collège Entre 2 Velles - SAONE  
Collège Henri Fertet - SANCEY LE GRAND  
Collège Edgar Faure - VALDAHON  
E.R.E.A. Simone Veil - BESANCON  
Lycée Jouffroy D'Abbans - BAUME LES DAMES  
Lycée Claude Nicolas Ledoux - BESANCON

Lycée Jules Haag - SITE LABBE - BESANCON  
Lycée Jules Haag - SITE MARCEAU - BESANCON  
Lycée Louis Pasteur - BESANCON  
Lycée Louis Pergaud - BESANCON  
Lycée Victor Hugo - BESANCON  
Lycée professionnel Condé - BESANCON  
Lycée professionnel Pierre Adrien Paris - BESANCON  
Lycée professionnel Tristan Bernard - BESANCON

**1** Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

**2** Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail